HEBDO historique

caisse régionale d'assurance maladie midi-pyrénées

cram MIDI-PYRENEES

19 septembre 2005

n° 5 1993-2005

Souvenez-vous…

Nous arrivons au terme de notre voyage dans le temps… eh oui déjà! Nous n'avons pas abordé tous les évènements qui, de 1945 à 2005, font la Cram. Promis, vous saurez tout… très bientôt.

Dial'oc entreprises

Il s'agit d'une lettre d'information de la Cram en direction des entreprises, traitant de déclaration des données sociales, de tarification et de prévention des accidents du travail et de retraite. Créée en 1994, elle est trimestrielle, diffusée par voie postale aux entreprises de 4 salariés ou plus de Midi-Pyrénées. Pendant deux ans, cette publication a été réalisée en partenariat avec les huit Urssaf de la région.
La mise en page et l'impression sont assurées par les services de la Cram. Les articles de Dial'oc traitent des sujets comme la prévention sur les chantiers, la mise en place de l'euro (2001), les formations proposées par le service prévention de la Cram, les points d'accueil retraite de la région, la violence au travail, le calcul du taux AT, le mode d'emploi de la transmission des DADS via internet…

Les COG… Qu'est-ce que c'est ?

Les conventions d'objectifs et de gestion sont mises en place en 1996. Elles sont conclues entre l'Etat et chaque caisse nationale de Sécurité sociale. Leur but est d'améliorer la qualité du service rendu à l'assuré. Sur le plan local, elles sont déclinées en CPG (contrats pluriannuels de gestion) conclus entre la caisse nationale et les caisses locales. Ces contrats déterminent les engagements pluriannuels par branche, les moyens dont disposent les caisses pour les atteindre et les actions mises en place.
Par exemple, le premier CPG vieillesse est signé en 1998 avec la CNAV pour la période 1998-2000. La Cram s'engage ainsi à développer sa politique de qualité de service et de proximité par l'ouverture d'agences dans la région et par le transfert du traitement de l'aide ménagère en agence notamment.

Les expositions

Depuis 1999, l'atrium de la Cram accueille des expositions. Celles-ci s'articulent autour du thème peintures et sculptures de la région. Les œuvres sont prêtées par des galeries régionales ou par des artistes eux-mêmes pour une période de deux mois environ. Au fil des ans, ces expositions se sont diversifiées. Depuis 2002, la Cram organise des expositions en partenariat avec le festival « Rio Loco » (festival de musique d'Amérique Latine). De plus, des expositions ont lieu autour de thèmes comme les 50 ans de la caravelle en 2005 (expositions et conférences), l'histoire de la protection sociale en 2003, mémoire de quartier (construction du quartier du Mirail) en 1999… Des artistes comme Toutain, Monteiro, Moretti ont été exposés. En outre, La Cram donne, depuis 1995, la possibilité aux retraités de la région, d'exposer leurs travaux (peintures, sculptures, collages, broderies, maquettes, reliures…) dans l'atrium. « Printemps retraite passion » est ouvert à toute forme d'art (et même le plus improbable…). Cette manifestation se veut l'expression de la créativité des retraités. Elle a lieu, chaque année, au mois de mai.

Cram.com

La Cram a, depuis 2000, son site internet. Avec une entrée par public (entreprises, particuliers et partenaires) le site offre des informations aux professionnels et aux particuliers. Les internautes peuvent trouver beaucoup d'informations sur les activités et actions de la Cram , sur les démarches et obligations, etc.
En début 2005, le site a fait l'objet d'une refonte complète pour un accès plus rapide aux informations.

Les directeurs de la caisse

Michel Lages depuis 1988

En 2005, 988 personnes travaillent à la Cram.

Triste souvenir…

Le 21 septembre 2001, l'usine AZF explose faisant 30 morts et près de 5 000 blessés, dont 2 500 hospitalisés. Les dégâts matériels sont innombrables. La Cram, proche du site de l'explosion, a été touchée. Il y a eu quelques blessés légers et des dégâts matériels importants même si la structure du bâtiment n'a pas bougé.

Les 35 heures !

La loi du 19 janvier 2001 relative à la réduction négociée du temps de travail organise la mise en place du processus de réduction de travail. Les négociations avec les partenaires

sociaux se sont conclues par la signature d'un protocole d'accord en mars 2001. Celui-ci est approuvé par le personnel lors d'un référendum le 28 juin 2001. L'accord entre en vigueur le 1er octobre 2001. Il s'est traduit par l'embauche compensatoire de 26 nouveaux salariés.

Fiesta

A l'occasion du dixième anniversaire de l'installation de la Cram dans le quartier de Basso Cambo, différentes actions sont proposées pour fêter l'événement. Ainsi, durant la semaine du 4 au 8 novembre 2002, un jeu de piste « A la recherche du temps perdu » est organisé : le personnel, par équipe de trois, doit répondre à dix questions relatives aux évènements marquants de la vie de la Cram durant ces dix dernières années. Le vendredi 8 novembre, lors de la soirée anniversaire dans l'atrium de la Cram, a lieu le tirage au sort des dix équipes gagnantes ; le premier prix est un week-end œnologique dans le Bordelais. Cette soirée est placée sous le signe de la fête : orchestre, buffet, troupe de théâtre faisant de l'improvisation. Le nouveau logo de la Cram est dévoilé lors de la soirée.

Tohu-Bohu

Il s'agit d'une manifestation interne réunissant les nouveaux embauchés, les retraités et les médaillés du travail de l'année passée. L'objectif est de mélanger les générations, de faire partager les expériences. La première édition de Tohu-Bohu a lieu en 2003.
Les médailles du travail sont attribuées selon l'ancienneté d'activité : 20 ans pour la médaille d'argent, 30 ans pour la médaille vermeil, 35 ans pour la médaille d'or et 40 ans pour la médaille grand or. Le prix comprend une prime dont le montant dépend de la médaille, un louis d'or financé par le CE et un diplôme.

La réforme des retraites 2003

Cette réforme répond à la nécessité d'adapter les différents systèmes de retraite existants en France aux évolutions démographiques attendues pour les prochaines années.
Les principales mesures sont les suivantes :
- l'allongement de la durée de cotisation : pour une pension à taux plein, la durée de cotisation est portée à 40 annuités soit 160 trimestres en 2008 et 41 annuités (164 trimestres) en 2012, compte tenu de la hausse de l'espérance de vie ;
- la possibilité de partir à la retraite avant 60 ans pour les salariés ayant commencé à travailler très jeunes et ayant eu une longue carrière, et pour les travailleurs handicapés ;
- un nouveau type de rachat appelé « versement pour la retraite » : il est possible pour les années d'études supérieures et pour les années d'activité incomplètes de racheter des trimestres ;
- la suppression progressive de la condition d'âge pour l'obtention d'une pension de réversion et son attribution sous condition de ressources ;
- l'indexation des pensions sur les prix.